



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 27 février–2 mars 2023

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 30 janvier 2023	WFP/EB.1/2023/6-A/5
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan stratégique de pays – État de Palestine (2023–2028)

Durée	Mars 2023 – février 2028
Coût total pour le PAM	533 653 104 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	3

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

Résumé

Ces cinq dernières années, la situation socioéconomique s'est détériorée dans l'État de Palestine. La crise prolongée qui sévit sur le plan humanitaire et sur le plan de la protection compromet la sécurité alimentaire de millions de Palestiniens. Les restrictions imposées aux échanges commerciaux, aux déplacements et à l'accès aux ressources se poursuivent; conjuguées à l'intensification du conflit et à l'enlisement du processus de paix, elles ont entraîné une stagnation de l'économie et une crise budgétaire prolongée, ce qui entrave les efforts de relèvement entrepris à l'issue des chocs subis ces dix dernières années et empêche le développement durable. Aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019, la détérioration de la situation est particulièrement marquée dans la bande de Gaza, qui a également pâti de l'escalade qui s'y est produite en mai 2021.

Les effets cumulés de ces multiples chocs ont mis à rude épreuve les ressources et les capacités nationales, freinant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La hausse de l'inflation liée à la pandémie puis accentuée par la crise en Ukraine a entraîné une réduction du pouvoir d'achat des Palestiniens et accru l'insécurité alimentaire.

Coordonnateurs responsables:

Mme C. Fleischer
Directrice régionale
Bureau régional pour le Moyen-Orient,
l'Afrique du Nord et l'Europe orientale
courriel: corinne.fleischer@wfp.org

M. S. Abdeljaber
Directeur de pays
courriel: samer.abdeljaber@wfp.org

Dans le contexte socioéconomique actuel, l'État de Palestine fait face à plusieurs facteurs d'insécurité alimentaire, auxquels le présent plan stratégique de pays entend répondre: taux de chômage élevés et possibilités de subsistance réduites, entraînant un accès limité aux revenus ainsi qu'à des aliments nutritifs de qualité, surtout dans la bande de Gaza, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées étant particulièrement concernés; inégalité entre les femmes et les hommes profondément ancrée sur les plans social et culturel, réduisant les débouchés économiques, l'inclusion financière et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes; faible production vivrière à l'échelle nationale et dépendance accrue vis-à-vis des importations alimentaires découlant d'un accès limité aux ressources naturelles, des effets des changements climatiques ainsi que du déficit de connaissances concernant les innovations technologiques adaptées et du faible taux d'adoption qui en résulte; dépendance de l'Autorité palestinienne à l'égard des financements étrangers, qui limite la couverture du système national de protection sociale, lequel n'est pas en mesure de faire face au niveau croissant de pauvreté.

S'appuyant sur les points forts du plan stratégique de pays pour 2018-2022, le PAM entend, au titre de ce nouveau plan pour 2023-2028, répondre aux besoins des communautés palestiniennes grâce à une approche articulant action humanitaire, développement et paix, ce qui lui permettra de subvenir aux besoins humanitaires immédiats et de s'attaquer simultanément aux vulnérabilités socioéconomiques qui existent de longue date. Il continuera d'apporter une assistance alimentaire non assortie de conditions à grande échelle, dans le cadre de laquelle il facilitera un accès adapté et équitable aux produits alimentaires selon une approche à plusieurs niveaux, aidera les Palestiniens qualifiés à s'insérer sur le marché du travail et promouvra l'auto-suffisance. Les interventions d'appui aux moyens d'existence ayant donné de bons résultats seront reproduites à plus grande échelle, et les femmes, les jeunes et les personnes handicapées seront encouragés à participer à des activités destinées à améliorer leur accès à des possibilités de subsistance. Le PAM contribuera à accroître les capacités des institutions et des systèmes nationaux, permettant ainsi aux Palestiniens en situation d'insécurité alimentaire de bénéficier d'un ciblage fondé sur les besoins amélioré, de mécanismes de distribution plus efficaces et plus efficaces et de programmes de protection sociale réactifs face aux chocs et tenant compte des questions liées à la nutrition, à la problématique femmes-hommes et au handicap.

Le présent plan stratégique de pays pour 2023-2028 concorde pleinement avec le Plan national de développement de l'État de Palestine, le Plan national d'investissement et la stratégie du secteur du développement social, entre autres stratégies et plans nationaux, ainsi qu'avec le projet de Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2025 et le Plan de réponse humanitaire 2022. Il contribuera directement à la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17 et indirectement à celle des objectifs 1, 3, 4, 5, 12, 13 et 16, moyennant quatre effets directs complémentaires:

- Les personnes en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire en Palestine sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels tout au long de l'année.
- D'ici à 2028, les personnes vulnérables en Palestine, notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, disposent d'un accès accru aux possibilités de subsistance et sont plus résilientes face aux chocs.
- D'ici à 2028, les institutions nationales en Palestine sont dotées de capacités renforcées leur permettant de mettre en place des systèmes et des services nationaux plus durables, plus inclusifs et mieux intégrés, y compris en matière de protection sociale.
- Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement en Palestine ont accès à des services et à un appui efficaces et efficaces tout au long de l'année.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour l'État de Palestine (2023-2028) (WFP/EB.1/2023/6-A/5), pour un coût total pour le PAM de 533 653 104 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. L'État de Palestine compte 5,35 millions d'habitants¹, dont la plupart (85 pour cent) vivent en zone urbaine. Sa population, qui est jeune (38 pour cent ont moins de 15 ans), est répartie entre la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza. La bande de Gaza compte 2,11 millions d'habitants; en 2019, la densité de population y était de 5 533 personnes par kilomètre carré².
2. Depuis cinq ans, une crise complexe et prolongée qui sévit sur le plan humanitaire et sur le plan de la protection compromet la sécurité alimentaire de millions de Palestiniens. Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, l'État de Palestine fait depuis longtemps face à une crise budgétaire et à une économie stagnante, inextricablement liées à l'enlisement du processus de paix, à la poursuite du conflit et aux divisions politiques internes. En 2021, l'État de Palestine s'est classé au 106^e rang sur 191 pays selon l'indice de développement humain.
3. L'économie palestinienne est étroitement liée à l'économie israélienne, et la population dépend fortement d'Israël pour répondre à un grand nombre de besoins, notamment pour ce qui est des produits alimentaires, des carburants et de l'emploi. Le coût de la vie dans l'État de Palestine est directement corrélé à celui enregistré en Israël, dont le produit intérieur brut par habitant s'élevait à 39 913 dollars en 2021, contre 3 052 dollars dans l'État de Palestine³.
4. Les restrictions imposées aux échanges commerciaux, aux déplacements et à l'accès aux ressources dans l'ensemble de l'État de Palestine, en particulier dans la bande de Gaza, continuent d'empêcher le pays de se relever et de parvenir à un développement durable. La volatilité des alliances politiques internes et régionales et l'absence d'une feuille de route politique continuent de faire pression sur l'Autorité palestinienne, nuisant à l'économie et contribuant à la croissance du chômage et aux pénuries généralisées, qui sont particulièrement importantes dans la bande de Gaza.
5. Les Palestiniens souffrent d'une pauvreté chronique généralisée, qui est directement liée à leur participation limitée au marché du travail⁴. Le chômage est un phénomène profondément ancré qui continue à prendre de l'ampleur. Les personnes les plus vulnérables sont celles qui ne peuvent pas travailler, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées ou celles qui, pour diverses raisons, ont du mal à trouver un emploi, comme les jeunes et les femmes. Le taux de chômage des femmes est de 43 pour cent, soit le double de celui des hommes (22 pour cent). En 2019, le taux de chômage des jeunes atteignait un pic de 43 pour cent également⁵. La création d'emplois ne parvient pas à suivre la croissance rapide de la population active, et les qualifications et compétences de nombreux jeunes ne sont pas en adéquation avec les besoins du marché⁶.

¹ Bureau central palestinien de statistique. 2022. [Communiqué de presse publié à l'occasion de la Journée mondiale de la population, le 11 juillet 2022](#) (en anglais).

² Bureau central palestinien de statistique. 2020. [Palestine in Figures, 2019](#).

³ Banque mondiale. Données. [PIB par habitant \(en dollars constants de 2015\) – Israël, Cisjordanie et Gaza](#).

⁴ Organisation internationale du Travail. 2021. [On the road to universal social protection: A social protection floor assessment in the Occupied Palestinian Territory](#).

⁵ Bureau central palestinien de statistique. 2020. [Communiqué de presse publié à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse de 2020](#) (en anglais).

⁶ On estime que 1 million d'emplois devront être créés d'ici à 2030 pour maintenir le taux d'emploi actuel (par rapport à 2015). Fonds des Nations Unies pour la population. 2017. [Youth in Palestine. Policy and program recommendations to address demographic risks and opportunities](#).

6. Les changements climatiques ont mis à rude épreuve les moyens d'existence des communautés paysannes vulnérables. Les tendances observées montrent qu'entre 1950 et 2020, les conditions de sécheresse ont sensiblement progressé dans l'État de Palestine; ainsi, en moyenne, les températures annuelles ont augmenté dans une proportion allant de 0,3 degré Celsius à 1,5 degré Celsius et les précipitations ont diminué dans une proportion allant de 5 millimètres à 15 millimètres par an⁷. Les projections pointent vers une intensification de ces tendances et une aggravation des vagues de chaleur, des épisodes de sécheresse, des gelées, des inondations et des tempêtes de sable et de vent. Les changements climatiques entraînent notamment la perte de moyens de production, la dégradation des terres et la raréfaction de l'eau, ce qui a pour effet de favoriser la propagation des maladies des animaux et des végétaux, d'accroître les coûts de production, de faire reculer la productivité et de réduire les revenus agricoles.
7. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a accéléré la détérioration de la situation humanitaire et mis en évidence la capacité limitée qu'ont les Palestiniens et l'Autorité palestinienne de faire face aux chocs. La Banque mondiale estime qu'au plus fort de la pandémie, quelque 110 000 Palestiniens ont sombré dans la pauvreté⁸, ce qui a accentué la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire et contribué à l'émergence de "nouveaux pauvres", à savoir des personnes majoritairement jeunes et instruites qui sont devenues vulnérables en raison de l'augmentation du chômage, des bas salaires et du fait qu'elles ne bénéficiaient pas d'une protection sociale.
8. L'escalade qu'a connue la bande de Gaza en mai 2021 a fait de nombreux morts et gravement endommagé les infrastructures ainsi que les moyens de production et d'existence⁹, rendant plus nécessaires encore pour des milliers de personnes l'assistance alimentaire et d'autres formes de soutien essentiel. Le conflit, conjugué aux répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, a aggravé le traumatisme psychologique dont souffrait déjà une grande partie de la société palestinienne et entraîné des flambées dramatiques des violences sexistes¹⁰. En raison du blocus qui se poursuit, la reprise économique est lente dans la bande de Gaza; les chocs répétés, qui viennent s'ajouter à la pauvreté qui existe déjà, limitent l'accès économique à une alimentation nutritive. La population a donc davantage recours à des stratégies de survie néfastes, ce qui nuit à la cohésion sociale¹¹ et accroît la dépendance à l'égard de l'aide.

⁷ Chiffres tirés de données climatiques principalement issues de Hijioka, Y. et autres. 2014. *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)*, p. 1327 à 1370 (pour la période 1950-2000) et de la base de données du Département palestinien de météorologie (pour la période 2000-2020) (données obtenues directement auprès du Département sous la forme de feuilles de calcul Excel).

⁸ Banque mondiale. 2022. *The Palestinian economy will continue to operate below potential without concrete policy actions*.

⁹ Le montant estimé des dommages physiques aux infrastructures essentielles s'établit à 380 millions de dollars et celui des pertes économiques à 190 millions de dollars. Union européenne et Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. 2021. *Gaza Rapid Damage and Needs Assessment: June 2021*.

¹⁰ Module de la protection – Territoire palestinien occupé. 2022. *Occupied Palestinian Territory (oPt) Protection Analysis Update March 2022. Thematic Focus: Protection issues affecting women and girls*.

¹¹ ACAPS. 2021. *Palestine: The political economy of Gaza – responding to economic vulnerability*. Rapport thématique, 28 septembre 2021.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

9. L'Autorité palestinienne s'est engagée à mettre en œuvre le Programme 2030 et a intégré des indicateurs associés aux objectifs de développement durable (ODD) dans ses plans de travail sectoriels pour 2017-2023. D'importants progrès ont été faits sur la voie de la réalisation des ODD liés à l'éducation, à l'eau, à la santé et à l'énergie, mais la pandémie de COVID-19 a compromis ces avancées, en particulier s'agissant des ODD 1 à 5 et de l'ODD 8¹².
10. Bien que le pays se soit fixé pour objectif de réduire l'aide d'urgence, plusieurs facteurs – misère endémique, pandémie de COVID-19 et escalade à Gaza en mai 2021 – ont fait augmenter les besoins pendant la période visée par le précédent plan stratégique de pays (PSP) (2018-2022).
11. L'analyse commune de pays de 2022 a mis en avant cinq leviers susceptibles d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030:
 - la promotion de la paix;
 - l'appui à la bonne gouvernance, à des institutions efficaces et aux droits humains;
 - le soutien apporté à la croissance du secteur privé pour favoriser l'emploi et les moyens d'existence et faire reculer la pauvreté;
 - le renforcement de l'accès équitable à des services de base de qualité;
 - le renforcement de la résilience face aux aléas climatiques, l'accès aux ressources naturelles et la mise à profit des systèmes alimentaires.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

12. *Accès à l'alimentation.* L'insécurité alimentaire dans l'État de Palestine résulte d'un accès économique insuffisant aux produits alimentaires, de la pauvreté généralisée liée au taux de chômage élevé, de l'impasse politique actuelle et de la détérioration de la situation économique qui s'ensuit. La hausse de l'inflation a encore réduit le pouvoir d'achat des Palestiniens. L'alimentation représente plus de la moitié des dépenses totales des ménages qui ont un niveau de vie peu élevé; la flambée actuelle des prix des produits alimentaires de base liée au conflit en Ukraine fait peser une pression financière accrue sur les Palestiniens déjà vulnérables¹³.
13. D'après l'enquête sur les conditions socioéconomiques et la sécurité alimentaire de 2020, publiée en janvier 2022¹⁴, la part des personnes en situation d'insécurité alimentaire dans l'État de Palestine est passée de 22 pour cent en 2017 à 32 pour cent en 2020. La prévalence de l'insécurité alimentaire grave a progressé, passant de 14 pour cent en 2018 à 17 pour cent en 2020¹⁵. Les Palestiniens qui vivent dans la bande de Gaza, les communautés de Bédouins et d'éleveurs en Cisjordanie¹⁶, les ménages dirigés par une femme et ceux

¹² Institut palestinien de recherche sur la politique économique. 2021. *The Impact of the COVID-19 Pandemic on the Sustainable Development Goals in the State of Palestine*.

¹³ *Foreign Policy*. 2022. *Palestinians feel economic pain from the war in Ukraine*.

¹⁴ Conduite pendant la pandémie de COVID-19 mais avant le début du conflit en Ukraine, l'enquête ne rend donc pas compte de l'inflation et de la hausse connexe des prix des denrées alimentaires et d'autres produits essentiels. Secteur de la sécurité alimentaire dans l'État de Palestine et Institut palestinien de recherche sur la politique économique. 2022. *Socio-Economic & Food Security Survey 2020. State of Palestine*.

¹⁵ Secteur de la sécurité alimentaire dans l'État de Palestine et Institut palestinien de recherche sur la politique économique. 2022. *Socio-Economic & Food Security Survey 2020. State of Palestine*.

¹⁶ D'après l'accord intérimaire de 1995 ("Accords d'Oslo II"), les questions civiles et les questions de sécurité dans la zone C – qui couvre 60 pour cent du territoire et l'ensemble des implantations israéliennes en Cisjordanie – relèvent de la compétence israélienne, à l'exception de celles pour lesquelles les pouvoirs et les responsabilités ont été transférés à l'Autorité palestinienne en vertu d'un accord.

comptant des personnes âgées ou handicapées sont les plus exposés. Dix-sept pour cent des ménages de Bédouins vivant dans la zone C, 31 pour cent des ménages comptant une personne handicapée (65 pour cent dans la bande de Gaza) et 19 pour cent des ménages dirigés par une femme sont en situation d'insécurité alimentaire. En Cisjordanie, 62 pour cent des ménages peuvent manger à leur faim, contre seulement 25 pour cent dans la bande de Gaza, où la prévalence de l'insécurité alimentaire grave est plus de 20 fois supérieure à celle enregistrée en Cisjordanie.

14. *Élimination de la malnutrition.* En raison de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la faible diversité de l'alimentation, on observe à la fois des carences en micronutriments et une augmentation du surpoids et de l'obésité, ce qui fait peser un risque accru sur les groupes vulnérables, comme les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants de moins de 5 ans. D'après les données du système national de surveillance de la nutrition, en 2019, l'anémie concernait 41 pour cent des filles et des femmes enceintes ou allaitantes dans la bande de Gaza et 18 pour cent en Cisjordanie, témoignant d'un grave problème de santé publique. La part des enfants de moins de 5 ans en insuffisance pondérale est passée de 1,4 pour cent en 2014 à 2,1 pour cent en 2020, tandis que la prévalence de l'émaciation modérée ou grave a stagné à 1,3 pour cent; ces problèmes sont donc considérés comme des problèmes de santé publique modérés¹⁷. Il a été constaté que les mauvaises habitudes alimentaires et les modes de vie néfastes étaient courants, en particulier chez les enfants d'âge scolaire, montrant qu'il est nécessaire de favoriser un changement social et comportemental pour améliorer les résultats nutritionnels à long terme¹⁸.
15. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Les obstacles liés au climat, comme les périodes de sécheresse et la hausse des températures, nuisent à la productivité. Du fait de leurs capacités techniques, financières et entrepreneuriales limitées et de l'accès restreint aux informations relatives au climat, les petits exploitants agricoles ne sont pas en mesure de prendre des décisions tenant compte des risques ni d'adopter des technologies et pratiques résilientes face au climat, ce qui réduit les récoltes et les revenus. Cette situation est aggravée par les nombreuses restrictions imposées aux mouvements des personnes et des biens et à l'accès aux ressources naturelles et aux marchés. Bien qu'elles ne soient généralement pas rémunérées, les femmes jouent un rôle important dans le secteur agricole et représentent 87 pour cent de la main-d'œuvre dans l'élevage et 54 pour cent dans l'agriculture¹⁹.
16. *Systèmes alimentaires durables.* La contribution de l'agriculture au système alimentaire palestinien est entravée par plusieurs facteurs, en particulier par: un accès aux ressources naturelles et un contrôle de ces ressources limités; une production d'aliments de base insuffisante et une dépendance à l'égard des importations; un accès restreint aux marchés agricoles; la fragmentation du foncier agricole; les incidences négatives des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Face à cela, l'Autorité palestinienne a élaboré une feuille de route et des plans de développement agricole dans le cadre de modules au niveau régional, le but étant de renforcer l'efficacité et l'efficacité des systèmes de production alimentaire, d'améliorer les possibilités commerciales offertes par la production agricole et de contribuer à la sécurité alimentaire à l'échelle nationale. Le système alimentaire agricole représente 11 pour cent des emplois dans l'État de Palestine, et 30 pour cent des activités sont réalisées par des femmes.

¹⁷ Bureau central palestinien de statistique. 2021. *Palestinian Multiple Indicator Cluster Survey 2019–2020. Survey findings report.*

¹⁸ PAM et Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2020. *Barrier Analysis and In-depth Qualitative Interviews Report: West Bank and Gaza Strip.*

¹⁹ PAM. 2020. *Participatory Gender Analysis Report: West Bank & Gaza Strip April 2020.*

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

17. *Renforcement des capacités.* Les ressources financières limitées de l'État de Palestine compromettent la capacité et le bon fonctionnement des institutions nationales. Le coût des mesures de riposte à la COVID-19 a creusé le déficit national et retardé la mise en œuvre de nombreux plans.
18. *Cohérence des politiques.* Les priorités fixées par l'Autorité palestinienne dans le Programme national pour 2017-2023 concordent avec celles du Programme 2030. Toutefois, d'importants obstacles humains et financiers ont entraîné des chevauchements fonctionnels entre les autorités et les organismes, réduisant l'efficacité des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle²⁰.
19. *Diversification des sources de financement.* L'État de Palestine reste fortement tributaire de l'aide financière – en baisse – de la communauté internationale²¹, ce qui a pour effet d'aggraver une situation déjà critique et d'entraver la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

20. *Cadre institutionnel pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.* La mise à jour de l'examen stratégique Faim zéro de 2022 demandée par le PAM a mis en avant un manque de coordination entre les autorités et les organismes non gouvernementaux compétents en matière d'alimentation et de nutrition²². Les réductions et les réaffectations de fonds au niveau national ont créé des déficits persistants et retardé l'exécution du Plan national en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et du Plan national d'investissement.
21. *Vulnérabilité face aux chocs.* Divers facteurs – comme le sexe, l'âge, les rôles attribués aux femmes et aux hommes, le statut socioéconomique, le handicap et la localisation géographique – font que certains Palestiniens sont plus désavantagés que d'autres et se trouvent dans une situation de vulnérabilité accrue face aux chocs.
22. *Perspectives économiques.* Les taux de chômage élevés et les perspectives économiques qui laissent à désirer, alimentés par l'impasse dans laquelle se trouve la situation politique, limitent l'accès des Palestiniens à la nourriture, en particulier dans la bande de Gaza. Conjugué aux inégalités structurelles liées à l'âge et au sexe, le décalage entre les compétences disponibles et les besoins du marché du travail constitue l'un des principaux moteurs de l'augmentation du chômage chez les femmes et les jeunes.
23. *Inégalités femmes-hommes.* Les inégalités entre les femmes et les hommes et les normes sociales discriminatoires sont un obstacle de taille à l'émancipation économique et à l'inclusion financière des femmes qui accentue leur vulnérabilité économique et limite leur intégration sur le marché du travail. En 2021, le taux de participation à la population active était de 69 pour cent chez les hommes et de 17 pour cent chez les femmes²³, et la plupart des activités réalisées par des femmes relevaient du travail domestique ou agricole non rémunéré.

²⁰ État de Palestine. 2019. *National Food and Nutrition Security Plan 2019–2030. Final Draft.*

²¹ L'aide versée à l'État de Palestine a chuté, passant de 27 pour cent du produit intérieur brut en 2008 à 3 pour cent en 2020.

²² Institut palestinien de recherche sur la politique économique. 2022. *Zero Hunger Strategic Review (2017): Update and Review of Progress.*

²³ Bureau central palestinien de statistique. -Enquête sur la population active palestinienne – 2021 – Rapport annuel (en arabe).

24. *Disponibilités alimentaires.* Le secteur agricole – qui ne permet de répondre qu'à un tiers des besoins alimentaires des Palestiniens – est mis à rude épreuve par les restrictions entravant l'accès aux ressources naturelles, les changements climatiques, le manque de connaissances et d'innovations technologiques ainsi que la capacité financière limitée dont disposent les producteurs pour gérer les restrictions liées aux ressources naturelles et adopter des pratiques novatrices et climatiquement rationnelles.
25. *Importations de produits alimentaires.* Importateur net de produits alimentaires – en particulier en provenance d'Israël –, l'État de Palestine est de plus en plus vulnérable face aux fortes fluctuations des cours régionaux et mondiaux. Plus de 90 pour cent du blé qui y est consommé est importé et 32 pour cent vient de l'Ukraine, à qui le pays importe aussi 37 pour cent de son huile végétale. Entre février et juin 2022, le prix de la farine de blé a augmenté de 32 pour cent et celui de l'huile végétale de 15 pour cent²⁴. La poursuite du conflit en Ukraine pourrait avoir de graves conséquences sur la sécurité alimentaire, en particulier pour les personnes qui ont toujours du mal à se remettre des hausses de prix liées à la COVID-19.
26. *Protection sociale.* Bien que dans l'État de Palestine, la couverture de la protection sociale soit élevée par rapport à ce qui est le cas dans d'autres pays de la région, elle est inférieure à la moyenne mondiale, et le montant des aides que les bénéficiaires reçoivent limite l'impact de l'assistance sur la pauvreté et la vulnérabilité. En outre, le système de protection sociale est fragmenté; bien qu'en théorie, il soit à même de couvrir 40 pour cent de l'ensemble des Palestiniens pauvres et plus de 80 pour cent de ceux vivant dans l'extrême pauvreté²⁵, 44 pour cent seulement des personnes vivant sous le seuil de grande pauvreté et une plus petite part encore des personnes pauvres reçoivent actuellement une aide par l'intermédiaire du programme national palestinien de transferts monétaires²⁶. Le système national de protection sociale est sous pression et dépend des financements extérieurs, qui se tarissent. Entre mai 2021 et juillet 2022, l'Autorité palestinienne a dû suspendre les versements effectués dans le cadre du programme national de transferts monétaires en faveur de 115 000 ménages pauvres, rendant ces derniers plus tributaires encore d'autres programmes de filets de sécurité, tels que ceux proposés par le PAM.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

27. L'évaluation du PSP pour l'État de Palestine (2018-2022) réalisée en 2021 a montré que le PSP était très pertinent et qu'il concordait avec les principaux plans, politiques et stratégies nationaux ainsi qu'avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2018-2022. Il en ressort que le PSP a permis au PAM d'établir des partenariats stratégiques et a pu s'adapter à l'évolution des circonstances et des priorités du Gouvernement. Le PAM a su répondre rapidement et efficacement aux difficultés posées par la pandémie de COVID-19 et par la recrudescence des hostilités qui s'est produite en 2021 dans la bande de Gaza, et a géré avec efficacité des opérations de grande ampleur. Il a apporté sans tarder une assistance caractérisée par une large couverture et un ciblage adapté.

²⁴ Analyse et cartographie de la vulnérabilité réalisée par le PAM à partir de données du [Bureau central palestinien de statistique](#).

²⁵ Un ménage sombre dans l'extrême pauvreté lorsque ses revenus annuels sont inférieurs de moitié au seuil de pauvreté.

²⁶ Organisation internationale du Travail. 2021. *On the road to universal social protection. A social protection floor assessment in the Occupied Palestinian Territory*.

28. Conformes aux priorités nationales liées, en particulier, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, les principales interventions du PAM ont fortement contribué à la diversité de l'alimentation des personnes pauvres et gravement touchées par l'insécurité alimentaire. L'évaluation a montré que le passage à un système reposant majoritairement sur des transferts de type monétaire avait des effets positifs sur les scores de consommation alimentaire²⁷ des ménages bénéficiaires ainsi que sur l'économie locale, en ce que cela participait à faire progresser les ventes, le nombre de clients, la création d'emplois et les investissements dans les commerces partenaires et dans la filière des produits laitiers.
29. Les efforts déployés par le PAM pour renforcer la capacité institutionnelle de l'Autorité palestinienne, jugés inestimables, ont permis au Ministère du développement social de mieux recenser, cibler et aider les personnes en situation d'insécurité alimentaire.
30. La fourniture de services essentiels aux partenaires via une plateforme à la demande de transferts de type monétaire et dans le cadre de services interinstitutions (mécanismes communautaires de remontée de l'information et services logistiques) a contribué à l'unité d'action des entités des Nations Unies. Les services du PAM ont permis aux partenaires d'apporter une assistance qui, autrement, n'aurait peut-être pas été possible du fait des coûts élevés de mise en œuvre et des capacités techniques limitées. Il est ressorti de l'évaluation que, grâce à la plateforme de transferts de type monétaire, le PAM contribuait aux efforts de stabilisation et à l'instauration des conditions nécessaires à la paix, en particulier dans la bande de Gaza.
31. Les constatations et les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation décentralisée des transferts de ressources non assortis de conditions assurés par le PAM, réalisée en 2020, et de l'évaluation du PSP ont éclairé l'élaboration du nouveau PSP. Les recommandations tendaient notamment à:
 - Explorer les possibilités d'apporter une assistance à plusieurs niveaux et ciblée, utilisant des bons dont la valeur serait modulée en fonction des besoins, en particulier ceux des ménages dirigés par une femme ou comptant des personnes handicapées, de façon à tenir compte des écarts de consommation alimentaire et de pauvreté.
 - Envisager d'augmenter la valeur des bons.
 - Consolider le dispositif de protection sociale en renforçant la coordination et appuyer l'élaboration d'un système national d'orientation.
 - Renforcer l'approche évolutive suivie par le PAM pour ce qui est de la résilience et des moyens d'existence, notamment en aidant les bénéficiaires à trouver des perspectives d'emploi et en les mettant en relation avec des institutions financières.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

32. Le PAM a collaboré activement avec l'équipe de pays des Nations Unies à la réalisation de l'analyse commune de pays ainsi qu'à l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2025 (ci-après "le Plan-cadre de coopération"). Le présent PSP restera axé sur la protection sociale, le renforcement des capacités institutionnelles, les moyens d'existence et la préparation aux situations d'urgence, conformément au Plan-cadre de coopération. En mettant l'accent sur une coordination accrue et sur l'adaptation des interventions au contexte (notamment dans le cadre d'une approche fondée sur le lien entre action humanitaire, développement et paix) et en accordant une plus grande place à la responsabilité à l'égard des populations touchées

²⁷ PAM. 2018. WFP: *Secondary Impact of the Cash-Based Transfer-Voucher: Key Findings of 4th Round of Impact Measurement*.

ainsi qu'à la prise en considération des risques de conflit, le PSP tient compte des priorités stratégiques du module mondial de la protection pour 2020-2024; les interventions humanitaires prévues sont en outre conformes au Plan de réponse humanitaire 2022.

33. Les activités prévues au titre du PSP sont cohérentes avec les cadres de politique générale de l'Autorité palestinienne, notamment avec le Plan national de développement, le Programme national, le Plan national d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable (2020-2023), la stratégie du secteur du développement social pour 2021-2023 et le Plan national de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le PSP contribuera à la concrétisation des priorités nationales tendant à faire reculer la pauvreté, à éliminer la faim, à parvenir à l'égalité femmes-hommes, à autonomiser les jeunes et à renforcer la protection sociale.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

34. L'élaboration du PSP a été éclairée par un dialogue continu avec les ministères, le but étant de faire en sorte que le document soit aligné sur la politique nationale et qu'il la complète. Les consultations organisées avec les autres entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG), les donateurs et les bénéficiaires ont permis de s'assurer l'adhésion de toutes les parties. Le PSP a aussi été conçu compte tenu des consultations menées avec les bénéficiaires, au cours desquelles des questions relatives au sexe, aux rôles dévolus aux femmes et aux hommes, à l'âge et au handicap ainsi que des considérations culturelles ont été pris en considération, et sur la base d'entretiens réalisés avec des informateurs clés, de groupes de discussion, de renseignements communiqués par le service d'assistance téléphonique relevant du mécanisme communautaire de remontée de l'information et de données issues du suivi post-distribution. En mai 2022, un atelier de dialogue stratégique auquel le PAM et le Ministère du développement social ont participé a aidé à recenser les domaines prioritaires dans lesquels l'appui technique du PAM était nécessaire. Le PAM a présenté les résultats de l'évaluation du PSP pour 2018-2022 lors d'un atelier au cours duquel les principales parties prenantes ont formulé des remarques qui ont éclairé l'élaboration du nouveau PSP.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientation et impacts escomptés

35. Fort de son expérience de longue date dans l'État de Palestine, le PAM continuera de sauver des vies tout en élargissant l'action qu'il mène pour changer la vie, dont l'efficacité n'est plus à prouver. Dans le cadre d'une approche articulante action humanitaire, développement et paix, il répondra aux besoins humanitaires immédiats et s'attaquera simultanément aux vulnérabilités socioéconomiques existant de longue date.
36. Le PSP repose sur la théorie du changement ci-après:
 - Si le PAM aide les Palestiniens les plus vulnérables à satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents tout en renforçant leurs compétences et leur capacité à générer des revenus,
 - et s'il aide les institutions nationales à cibler et à aider plus efficacement les communautés vulnérables dans l'État de Palestine,
 - alors moins de personnes seront "laissées pour compte" et l'Autorité palestinienne sera en mesure de progresser sur la voie de la réalisation des ODD 2 et 17.
37. Le PSP concorde avec le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et s'articule autour de quatre effets directs interdépendants qui contribuent directement à la réalisation des ODD 2 et 17 et indirectement à celle des ODD 1, 3, 4, 5, 12, 13 et 16.

38. Des activités axées sur le renforcement des capacités sont prévues au titre de chacun des effets directs dans le but de garantir la durabilité des interventions menées dans le cadre du PSP. Cette composante centrale du plan consiste à renforcer: la capacité des personnes vulnérables à faire des choix éclairés en matière d'alimentation et de nutrition et à améliorer leur autonomisation économique et leur résilience; l'aptitude des institutions nationales et des systèmes de protection sociale à mettre en œuvre les stratégies nationales; les moyens des acteurs humanitaires, grâce à l'amélioration de la prestation de services assurée par le PAM.
39. Le PAM optimisera ses ressources en nouant des relations stratégiques avec l'Autorité palestinienne, les autres entités des Nations Unies, les ONG internationales et nationales et les acteurs du secteur privé pour lutter contre les principaux facteurs de vulnérabilité. Grâce à des synergies et à une cohérence renforcées entre action humanitaire, développement et paix, une approche plus solide et mieux intégrée reposant sur une analyse et une compréhension approfondies des besoins des communautés pourra être adoptée pour répondre à ces besoins et réduire les risques auxquels font face les plus pauvres ainsi que leur vulnérabilité.
40. *Questions transversales.* Conformément à son Plan stratégique pour 2022-2025 et à sa politique en matière de problématique femmes-hommes de 2022, le PAM tiendra compte des considérations liées à cette problématique, à l'âge et au handicap tout au long du cycle des programmes du PSP et s'attachera à répondre aux besoins particuliers des personnes les plus vulnérables sans discrimination, de manière sûre et dans le respect de leur dignité, dans le cadre de programmes inclusifs axés sur la protection qui soient à même de transformer les relations entre les femmes et les hommes. Des analyses de la vulnérabilité s'appuyant sur les résultats du programme en faveur des ODD dirigé par le PAM et mené conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), permettront d'établir, compte tenu de données factuelles, les objectifs prioritaires de l'assistance concernant notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.
41. Les considérations liées à la protection – notamment l'impératif consistant à "ne pas nuire" -, à la responsabilité à l'égard des populations touchées et à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles demeureront au cœur des préoccupations du PAM; tous les membres du personnel et les partenaires seront formés aux grands principes de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une approche tenant compte des risques de conflit sera suivie dès les premières étapes de l'élaboration des programmes, et des analyses des questions liées aux conflits et à la protection seront menées tout au long de la mise en œuvre du PSP.
42. La dimension nutritionnelle sera systématiquement prise en considération. Pour remédier aux causes immédiates et sous-jacentes des carences en micronutriments, des aliments enrichis seront distribués, des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements seront systématiquement menées et des partenariats stratégiques seront tissés avec les acteurs de la nutrition et les ministères compétents afin d'influer sur l'élaboration des politiques et de renforcer la sensibilisation aux questions nutritionnelles.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire en Palestine sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels tout au long de l'année

43. L'effet direct 1 du PSP permettra de répondre aux besoins alimentaires et autres besoins essentiels immédiats des Palestiniens en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire moyennant des transferts de ressources non assortis de conditions, notamment le versement aux ménages les plus pauvres et les plus vulnérables de "compléments" sous forme de transferts de type monétaire venant s'ajouter aux allocations perçues dans le cadre du programme national de filets de protection sociale. Les activités prévues au titre de cet effet direct comprendront également des initiatives de communication visant à faire évoluer la société et les comportements axées sur la prévention des carences en micronutriments.

Effet direct stratégique du PAM

44. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

45. L'effet direct 1 du PSP est axé sur les interventions face aux crises.

Harmonisation avec les priorités nationales

46. L'effet direct 1 du PSP contribue à l'objectif 3 du Plan de réponse humanitaire, appuie le Plan national de développement et contribue à la stratégie du secteur du développement social.

Produits escomptés

47. Les deux produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
- Produit 1: Les personnes en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire reçoivent une assistance sous forme de transferts en nature ou de type monétaire pour leur permettre de satisfaire leurs besoins essentiels, notamment d'ordre alimentaire et nutritionnel.
 - Produit 2: Les personnes vulnérables sur le plan nutritionnel et leur communauté bénéficient d'activités de sensibilisation et d'initiatives visant à faire évoluer les comportements.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir aux personnes en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire une assistance alimentaire non assortie de conditions et mener à leur intention des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements

48. Au titre de l'activité 1, le PAM fournira une assistance alimentaire ciblée aux Palestiniens les plus vulnérables et les plus touchés par l'insécurité alimentaire. Son assistance viendra compléter le filet national de protection sociale en ciblant les personnes en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire répertoriées dans le registre social national du Ministère du développement social et en fournissant aux ménages les plus pauvres une aide supplémentaire devant leur permettre de satisfaire leurs besoins alimentaires. Le PAM repèrera d'autres bénéficiaires en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire en s'appuyant sur la formule d'évaluation indirecte des ressources et sur des indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire.

49. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du PSP et de l'évaluation décentralisée des transferts de ressources non assortis de conditions réalisées en 2020, le PAM mettra en place une assistance à plusieurs niveaux dans le cadre de laquelle la valeur des bons sera modulée en fonction des besoins des différents bénéficiaires. Les données du PAM relatives aux marchés et l'enquête sur les conditions socioéconomiques et la sécurité alimentaire de 2020 montrent des déficits de consommation plus importants chez certains groupes vulnérables sur le plan socioéconomique, notamment les ménages dirigés par une femme et ceux comptant une personne handicapée. Pour y remédier, le PAM versera aux ménages les plus vulnérables qui sont davantage touchés par l'insécurité alimentaire deux niveaux de compléments en plus du bon standard, sous forme de transferts de type monétaire dont le montant sera adapté aux besoins. En outre, il augmentera le montant de base des transferts de type monétaire pour tenir compte des prix en vigueur sur les marchés, conformément aux recommandations issues des évaluations.
50. Les transferts de type monétaire seront la principale modalité d'assistance alimentaire générale, mais du fait des risques liés à la protection et de la situation géographique, l'assistance en nature est la modalité de transfert la plus efficace pour les communautés de Bédouins et d'éleveurs se trouvant dans la zone C de la Cisjordanie, qui comptent parmi les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire²⁸. L'intervention d'urgence mise en œuvre par le PAM dans la bande de Gaza comprendra également une composante essentielle reposant sur l'assistance alimentaire en nature, qui permettra de continuer à faire fonctionner la filière d'approvisionnement en vivres et le système d'entreposage grâce auxquels le PAM peut fournir une assistance en nature en cas d'urgence.
51. Dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, l'assistance alimentaire générale sera complétée par des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements qui seront axées sur l'être humain et fondées sur des données factuelles, à l'intention des groupes vulnérables sur le plan nutritionnel. Mises en œuvre en collaboration avec le Ministère de la santé, ces activités visent à donner aux familles et aux communautés les moyens de faire des choix alimentaires plus sains, favorisant ainsi une amélioration durable des comportements relatifs à la nutrition et l'adoption de modes de vie sains, pour faire face en particulier au problème croissant de l'anémie. Les interventions combineront un volet de communication et des approches axées sur la communauté, et comprendront notamment des activités de sensibilisation aux questions nutritionnelles, une utilisation ciblée des médias sociaux, l'étiquetage des aliments riches en fer, des cours de cuisine et un appui à la culture de potagers.
52. En collaboration avec le Ministère de l'éducation, le PAM élargira les activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements aux écoles et organisera à titre expérimental des interventions destinées à promouvoir des habitudes alimentaires saines, incluant la production de nourriture grâce aux potagers scolaires et la fourniture de collations saines par l'intermédiaire d'associations locales de femmes.

Partenariats

53. Le PAM continuera de travailler en étroite collaboration avec le Ministère du développement social à la planification stratégique et au ciblage de l'assistance alimentaire.

²⁸ Secteur de la sécurité alimentaire de l'État de Palestine et Institut palestinien de recherche sur la politique économique. 2022. *Socio-Economic & Food Security Survey 2020. State of Palestine.*

54. Il poursuivra les activités de sensibilisation et d'assistance alimentaire en faveur des communautés ciblées menées en partenariat avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il travaillera avec des ONG internationales et locales à la fourniture d'une assistance alimentaire générale et collaborera avec le secteur privé à des activités de sensibilisation aux questions nutritionnelles, ainsi qu'avec des commerçants et des prestataires de services financiers aux fins de la planification et de la gestion des transferts de type monétaire.
55. La mise en place de partenariats entre des organisations de femmes et des écoles sera facilitée sous l'orientation et la direction de divers ministères et en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. L'objectif sera d'officialiser les activités de production et de vente d'aliments sains et nutritifs menées par des femmes et d'améliorer les perspectives de génération de revenus ainsi offertes.

Hypothèses

56. La continuité des opérations dépendra du maintien d'un contexte politique et de conditions de sécurité relativement stables en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le PAM part en outre du principe que le niveau de financement sera suffisant pour mener une intervention efficace, notamment pour adapter l'assistance en cas d'augmentation des besoins, et que les autorités accorderont les autorisations d'accès nécessaires.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

57. Étant donné que la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire dans l'État de Palestine sont des phénomènes qui sont liés au conflit, le PAM envisage de continuer d'apporter une assistance aux Palestiniens vulnérables jusqu'à ce que la situation politique et macroéconomique et les conditions de sécurité s'améliorent. Le renforcement des capacités des institutions nationales assuré par le PAM constitue une composante essentielle d'une transition future.
58. Dans la mesure du possible, au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM préparera la transition des bénéficiaires de l'assistance alimentaire générale qui remplissent certaines conditions, en leur fournissant une aide complémentaire destinée à améliorer leurs possibilités de subsistance.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les personnes vulnérables en Palestine, notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, disposent d'un accès accru aux possibilités de subsistance et sont plus résilientes face aux chocs

59. L'effet direct 2 du PSP s'attaquera aux facteurs économiques de l'insécurité alimentaire et fera fond sur les enseignements tirés des interventions d'appui aux moyens d'existence menées à titre expérimental. Il complète l'effet direct 1 en ce qu'il contribue de façon globale au travail effectué à l'articulation de l'action humanitaire, du développement et de la paix afin de remédier aux vulnérabilités socioéconomiques et de répondre aux besoins humanitaires plus efficacement.
60. L'appui intégré et personnalisé apporté par le PAM renforcera les moyens d'existence des Palestiniens vulnérables, le but étant d'améliorer l'autosuffisance, de réduire la dépendance à l'égard de l'aide et d'atténuer les effets de chocs et facteurs de perturbation de nature très diverse. Une attention particulière sera accordée à l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Le fait d'investir dans les capacités des Palestiniens et de les mettre en relation avec le marché du travail stimulera tant les ménages que l'économie locale.

Effet direct stratégique du PAM

61. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

Domaine d'action privilégié

62. L'effet direct 2 du PSP est axé sur le renforcement de la résilience.

Harmonisation avec les priorités nationales

63. L'effet direct 2 du PSP concorde avec les objectifs 1, 2 et 4 du Plan-cadre de coopération, le Programme national, le Plan d'action national de 2017 en faveur de l'adaptation, la stratégie du secteur du développement social et la stratégie nationale actualisée relative au secteur agricole pour 2021-2023.

Produits escomptés

64. Le produit ci-après contribuera à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:

- Produit 3: Les populations vulnérables bénéficient de compétences pratiques et entrepreneuriales renforcées et d'un accès accru aux moyens de production, ce qui contribue à améliorer leurs possibilités de subsistance et leur résilience face aux chocs et aux perturbations, notamment ceux liés au climat.

Activités essentielles

Activité 2: Fournir un appui aux moyens d'existence (y compris des possibilités de formation pratique, de création d'actifs et de génération de revenus) à l'intention des personnes vulnérables, une attention particulière étant accordée aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées

65. L'activité 2 complète les interventions menées au titre de l'effet direct 1 du PSP en ce qu'elle cible les ménages en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire qui ont besoin de moyens humains, sociaux, financiers, naturels et physiques renforcés pour pouvoir protéger et consolider leurs moyens d'existence, accroître leur potentiel de génération de revenus, mieux gérer les effets des changements climatiques et des autres chocs et facteurs de perturbation et réduire leur dépendance à l'égard de l'assistance humanitaire et des stratégies de survie néfastes. Un état des lieux permettra au PAM d'organiser des activités de renforcement des capacités adaptées à l'intention des personnes ciblées et de consacrer des investissements complémentaires à des moyens de production à même de favoriser l'autonomisation des personnes concernées et d'offrir à celles-ci davantage de perspectives d'emploi valorisant et décent. Le PAM axera ses efforts sur deux stratégies interdépendantes de transition vers la résilience, passant l'une par la formation professionnelle, de façon à faciliter l'accès au marché du travail, et l'autre par la création et l'entretien de moyens d'existence agricoles, accompagnés de la formation correspondante.
66. Concrètement, le PAM mettra en place des technologies et des formations axées sur l'agriculture adaptée au climat afin d'aider les petits exploitants pauvres et vulnérables face aux aléas climatiques, de façon à renforcer leur résilience face aux effets négatifs des changements climatiques et à limiter autant que possible les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes. Il complètera ces interventions par des activités de développement des compétences numériques, s'il le juge utile, et par des formations portant sur les filières et la commercialisation; il aidera en outre les petits exploitants à trouver des débouchés et des dispositifs de financement fiables.
67. Dans le cadre de ses interventions d'appui aux moyens d'existence, le PAM s'attachera à améliorer l'employabilité des bénéficiaires en offrant des formations techniques, professionnelles ou axées sur les compétences non spécialisées, selon les besoins, qui seront fondées sur des évaluations du marché du travail, le but étant que les compétences ainsi acquises correspondent bien à la demande du marché. Il contribuera à mettre les participants en relation avec des prestataires de services financiers et des chefs d'entreprise afin d'optimiser autant que possible le potentiel d'emploi décent. Dans la bande de Gaza, il s'attachera à mettre en place des solutions numériques permettant aux participants de trouver des activités génératrices de revenus non limitées par le blocus.

68. Les activités de formation agricole et professionnelle figureront parmi les principaux points de départ possibles pour les programmes visant à transformer les relations femmes-hommes; elles seront fondées sur des analyses approfondies des disparités entre les sexes. Le PAM utilisera ses programmes d'appui aux moyens d'existence pour promouvoir l'inclusion financière des femmes, des jeunes (âgés de 18 ans et plus) et des personnes handicapées, qu'il aidera à ouvrir des comptes bancaires et à utiliser des services d'argent mobile, en veillant à ce que les femmes et les hommes puissent accéder plus facilement à des discussions de groupe et à des échanges au niveau des communautés, à des formations (y compris dans le domaine des outils numériques), à des moyens de production, à des services financiers et de commercialisation et à des perspectives de subsistance. L'approche centrée sur l'être humain et tenant compte de la problématique femmes-hommes suivie par le PAM vise à favoriser un changement positif promouvant et respectant les droits humains et contribuant à l'élimination des normes discriminatoires liées au sexe ou à l'âge aux niveaux des ménages et des communautés. En améliorant l'accès des femmes aux connaissances, aux moyens de production et aux revenus, le PAM devrait contribuer à impulser des changements socioculturels positifs.
69. Sur le plan des programmes, le PAM adoptera une démarche globale pluridimensionnelle tenant compte des risques de conflit, en instaurant des liens de complémentarité avec des acteurs étatiques et non étatiques, des prestataires de services et des acteurs du secteur privé aux fins de la fourniture d'un appui dans des domaines qui ne relèvent pas de son mandat ou n'entrent pas dans ses compétences, et il se servira de sa propre valeur ajoutée pour rapprocher ces divers intervenants entre eux. L'effet direct 2 du PSP devrait contribuer aux perspectives de paix en favorisant la stabilisation économique des ménages et des communautés participant aux activités agricoles et bénéficiant de la formation professionnelle.

Partenariats

70. Le PAM se coordonnera et collaborera avec les ministères de l'agriculture, du travail et du développement social ainsi qu'avec les acteurs du secteur privé et de l'appui aux entreprises (y compris les organisations de femmes locales), afin de resserrer les liens entre les interventions axées sur la protection sociale et sur l'appui aux moyens d'existence. Il renforcera la collaboration avec l'Institut national d'autonomisation économique palestinien afin de garantir la complémentarité des activités entreprises, l'élargissement de la portée de l'action menée et l'obtention de résultats qui se renforcent mutuellement.
71. Le PAM cherchera à nouer de nouveaux partenariats, y compris avec des entités d'enseignement et de formation techniques et professionnels, des institutions financières et des pépinières d'entreprises. Il se coordonnera avec les autres entités des Nations Unies, les ONG, les organisations communautaires et celles spécialisées dans les questions relatives à la problématique femmes-hommes afin de favoriser l'adoption d'une approche plus inclusive et plus cohérente dans le cadre des programmes d'appui aux moyens d'existence durables, de façon à faciliter le recensement des besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons et à faire en sorte que les programmes soient conçus de manière à donner aux femmes et aux autres groupes cibles plus de moyens sur les plans économique et social.

Hypothèses

72. La bonne réalisation de l'effet direct 2 du PSP dépendra du maintien d'un contexte politique et de conditions de sécurité relativement stables en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et de la capacité du PAM à trouver un financement adéquat.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

73. Le PAM aidera les individus, les ménages et les communautés à renforcer leur capacité à s'adapter et à améliorer leur sécurité alimentaire, nutritionnelle et économique. Dans le cadre de partenariats stratégiques noués avec le Ministère de l'agriculture, l'Autorité chargée de la qualité de l'environnement et l'Institut national d'autonomisation économique palestinien, le PAM jettera les bases d'un transfert des responsabilités au niveau institutionnel, en veillant à ce que les pratiques exemplaires soient intégrées dans les programmes nationaux et à ce que des liens viables soient noués avec le secteur privé, notamment avec les prestataires de services, financiers et autres. Les activités menées au titre de cet effet direct seront exécutées en partenariat avec des ONG, de façon à garantir une large transmission des compétences et des capacités. Le partenariat conclu avec le Ministère de l'agriculture permettra quant à lui de fournir des services de vulgarisation agricole aux bénéficiaires une fois leur participation à des activités du PAM terminée.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les institutions nationales en Palestine sont dotées de capacités renforcées leur permettant de mettre en place des systèmes et des services nationaux plus durables, plus inclusifs et mieux intégrés, y compris en matière de protection sociale

74. L'effet direct 3 du PSP illustre l'engagement et la contribution de longue date du PAM en faveur du renforcement des capacités et de l'analyse au niveau des institutions nationales, qui visent à faire en sorte que la sécurité alimentaire, la réactivité face aux chocs et les questions nutritionnelles soient mieux prises en compte dans les systèmes, programmes, politiques et plans nationaux. Le PAM tirera parti de ses partenariats avec les institutions nationales, en particulier avec les ministères chargés du développement social et de l'agriculture et le Bureau central palestinien de statistique.

75. Le PAM mettra à profit son avantage comparatif pour ce qui est d'appuyer les analyses et les compétences spécialisées en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de répondre aux besoins essentiels de manière à renforcer les capacités nationales et à fournir un appui technique aux institutions nationales œuvrant à la mise en œuvre de systèmes, de stratégies de protection sociale et de plans nationaux durables, inclusifs et intégrés.

Effet direct stratégique du PAM

76. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

77. L'effet direct 3 du PSP est axé sur le renforcement de la résilience.

Harmonisation avec les priorités nationales

78. L'effet direct 3 du PSP contribue à l'objectif 2 du Plan-cadre de coopération et à la stratégie du secteur du développement social.

Produits escomptés

79. Le produit ci-après contribuera à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:

- Produit 4: Les personnes en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire recueillent les fruits de la capacité accrue qu'ont les institutions et les systèmes nationaux d'être plus réactifs face aux chocs et de tenir compte des besoins liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Activités essentielles

Activité 3: Mettre à la disposition des institutions nationales des compétences techniques, des activités axées sur le renforcement des capacités et un appui afin de faciliter la mise en œuvre des stratégies et des plans nationaux

80. Le PAM continuera d'apporter un appui aux processus pris en main à l'échelon national, notamment en veillant à ce que le système de protection sociale (et les méthodes de ciblage correspondantes) tienne compte des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle par l'intermédiaire du registre social national, et en améliorant la réactivité face aux chocs des mécanismes de protection sociale, en collaboration étroite avec l'OIT, l'UNICEF et la Banque mondiale. Des activités ciblées de renforcement des capacités, fondées sur un état des lieux préalable, permettront d'accroître les moyens des institutions nationales et donc de faciliter l'accès des Palestiniens les plus vulnérables à des programmes et à des services de protection sociale complets et inclusifs.
81. Concrètement, le PAM formera le personnel et dispensera aux institutions nationales concernées des conseils techniques aux fins du renforcement du dispositif de protection sociale, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des bénéficiaires, le ciblage, la communication et la prestation de services, y compris la dématérialisation. Le PAM collaborera avec les institutions afin d'améliorer la prise en compte de la nutrition et de la sécurité alimentaire dans le système de protection sociale de façon à rendre celui-ci plus réactif face aux chocs, ainsi que de renforcer le suivi et d'accroître la rapidité de réaction des mécanismes communautaires de remontée de l'information. Cette activité contribuera à rendre le système national de protection sociale plus efficient et mieux à même de soutenir les Palestiniens les plus pauvres et les plus vulnérables (y compris les bénéficiaires ciblés au titre de l'activité 1), tout en renforçant la capacité de mettre en place des programmes réactifs face aux chocs.
82. Fort de l'expérience acquise lors de l'organisation en 2022 de la visite transfrontière entre les ministères du développement social palestinien et jordanien, le PAM négociera des accords de coopération Sud-Sud visant à renforcer le système de protection sociale, l'accent étant mis en particulier sur les mécanismes de remontée de l'information et sur la dématérialisation.
83. Afin d'appuyer la gestion des risques de catastrophe axée sur l'anticipation, le PAM aidera le Bureau central palestinien de statistique à renforcer ses capacités en matière d'analyse de la sécurité alimentaire et de production de données factuelles, et appuiera le déploiement d'un système de suivi de la sécurité alimentaire en temps réel.
84. Le PAM collaborera avec des instituts de recherche palestiniens à la réalisation d'une analyse destinée à combler le déficit en nutriments, qui permettra de produire des données factuelles et de formuler des recommandations aux fins d'une meilleure prise en compte des questions de nutrition par les systèmes nationaux, dont le système de protection sociale. Il veillera à ce que les considérations liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle soient bien intégrées dans le système national de protection sociale en créant, entre les ministères clés et le Bureau central palestinien de statistique, des liens par lesquels il promouvra de nouvelles façons d'aborder la communication visant à faire évoluer la société et les comportements en matière de nutrition.

85. Le PAM travaillera avec le Ministère de la santé à la mise en œuvre, à l'échelle nationale, d'initiatives de communication visant à faire évoluer la société et les comportements consacrées aux problèmes nutritionnels et collaborera avec le Ministère de l'éducation pour mener des interventions dans les écoles, consistant notamment à créer des potagers scolaires afin de sensibiliser les écoliers aux techniques agricoles tenant compte des aléas climatiques et aux méthodes de production sans pesticides; il organisera également des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements à l'intention des élèves, des enseignants et des parents.
86. Conformément aux objectifs du Plan national d'investissement relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable, et dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec le Ministère de l'agriculture, le PAM s'attachera à mettre en place des services de commercialisation numériques innovants ainsi que des services de vulgarisation destinés aux petits exploitants agricoles.

Partenariats

87. Le PAM maintiendra les partenariats et les relations de travail étroites noués avec les ministères chargés du développement social et de l'agriculture ainsi que le Bureau central palestinien de statistique. Il s'appuiera sur les accords conclus avec les ministères chargés de la santé et de l'éducation pour mettre en place, aux niveaux communautaire, scolaire et national, des activités innovantes de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et pour réaliser des investissements stratégiques.
88. Le partenariat avec l'UNICEF et l'OIT se poursuivra et viendra appuyer les efforts déployés par le PAM et ses partenaires afin d'inclure les personnes handicapées dans le registre social national. Le PAM étudiera la possibilité de nouer de nouveaux partenariats dans ce domaine, notamment avec l'UNRWA.

Hypothèses

89. L'effet direct 3 du PSP pourra être réalisé sous réserve que la situation politique reste suffisamment stable pour que puissent être mis en œuvre les stratégies et les plans nationaux, que l'Autorité palestinienne continue de solliciter une assistance technique pour ses programmes nationaux de protection sociale et que les structures de coordination continuent de fonctionner.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

90. Le PAM entend renforcer la capacité qu'ont les institutions nationales de diriger et de gérer efficacement les principales composantes du système de développement social (protection sociale, santé et éducation, notamment), y compris en ce qui concerne la prise en compte et l'analyse des questions liées à la problématique femmes-hommes, à l'âge et au handicap. Le transfert aux autorités nationales de l'ensemble des responsabilités afférentes aux programmes du PAM dépendra des conditions politiques et économiques.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement en Palestine ont accès à des services et à un appui efficaces et efficaces tout au long de l'année

91. Dans le cadre de cet effet direct du PSP, il sera tiré parti de ce que le PAM a une forte présence sur le terrain et d'importantes capacités techniques pour fournir des services d'appui aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement. Les partenaires bénéficieront des compétences spécialisées et des services du PAM et pourront ainsi offrir une assistance et des services efficaces, efficaces et complémentaires.

Effet direct stratégique du PAM

92. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

93. L'effet direct 4 du PSP est axé sur les interventions face aux crises.

Harmonisation avec les priorités nationales

94. L'effet direct 4 du PSP est conforme à l'objectif 2 du Plan de réponse humanitaire.

Produits escomptés

95. Les deux produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:

- Produit 5: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement bénéficient, à leur demande, des services du PAM et sont mieux à même d'atteindre et d'aider les personnes les plus vulnérables.
- Produit 6: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont mieux à même de fournir une assistance aux populations vulnérables grâce aux services interinstitutions assurés par le PAM.

Activités essentielles

Activité 4: Mettre les services de la plateforme de transferts de type monétaire à la disposition des partenaires de l'aide humanitaire et du développement pour que ceux-ci puissent répondre aux besoins des populations ciblées

96. Le PAM fournira les infrastructures, l'appui et les articulations nécessaires à la mise en œuvre d'activités d'aide humanitaire et de développement complémentaires destinées à générer des effets directs communs qui permettront d'optimiser les produits obtenus, renforceront l'efficacité de ses programmes et contribueront à la priorité nationale qu'est le développement durable.
97. Faisant fond sur les bons résultats obtenus par le passé, le PAM continuera de donner aux partenaires qui en font la demande un accès à sa plateforme interopérable de transferts de type monétaire, qui a été considérablement développée en 2021, laquelle offre un dispositif coordonné, efficace, efficient et d'excellente qualité pour faire parvenir l'assistance financière aux Palestiniens vulnérables. De nature intersectorielle, cette plateforme permet de compléter le système national de protection sociale et d'intensifier rapidement les interventions pour faire face à une hausse des besoins alimentaires et autres besoins essentiels.

Activité 5: Proposer des services interinstitutions et mettre des compétences techniques à la disposition des institutions régionales et nationales et des acteurs humanitaires

98. Dans le cadre de l'activité 5, le PAM assurera la coordination des services interinstitutions, notamment du mécanisme communautaire interinstitutions de remontée de l'information et de sa permanence téléphonique gratuite, qui offrent aux communautés bénéficiaires et aux acteurs humanitaires un appui essentiel conformément au principe de responsabilité à l'égard des populations touchées. Les travaux menés en amont pour améliorer la réactivité des systèmes nationaux face aux chocs (activité 3) seront complétés par des activités visant à renforcer les capacités des organismes nationaux et transfrontières de gestion des catastrophes aux fins de la mise en œuvre effective des politiques et procédures de gestion des risques connexes.
99. Grâce à la fiabilité de la coordination par le PAM des activités du secteur de la logistique, les partenaires de l'aide humanitaire et du développement sont mieux à même d'apporter des secours adaptés, en temps voulu. Cela est d'autant plus important dans la bande de Gaza, où les efforts de coordination du PAM sont indispensables pour que puisse être maintenu ouvert un couloir permettant l'importation concertée d'articles nécessaires à l'aide humanitaire et au développement.

Partenariats

100. Le PAM mobilisera de larges partenariats pour répondre aux besoins des usagers de ses services, notamment des autres entités des Nations Unies, des ONG nationales et internationales, du secteur privé et des institutions financières.

Hypothèses

101. L'effet direct 4 du PSP repose sur plusieurs grandes hypothèses: les difficultés logistiques restreignant l'accès à la bande de Gaza continuent d'entraver les opérations interinstitutions de secours humanitaires; les acteurs de l'aide humanitaire et du développement continuent de solliciter des services de coordination; la plateforme de transferts de type monétaire du PAM reste compétitive et d'un bon rapport coût-qualité.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

102. Le PAM continuera de se positionner en tant que l'un des principaux fournisseurs et coordonnateurs de services humanitaires jusqu'à ce que les parties prenantes soient en mesure de gérer les aspects logistiques de façon indépendante ou jusqu'à ce que la situation politique permette l'acheminement sans entrave des marchandises dans la bande de Gaza.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

103. Le PAM apportera une assistance alimentaire à dimension nutritionnelle qui permettra à 438 000 femmes, hommes, filles et garçons de satisfaire leurs besoins essentiels. Le nombre de bénéficiaires a été déterminé d'après l'enquête sur les conditions socioéconomiques et la sécurité alimentaire de 2020. Il comprend 131 000 personnes modérément touchées par l'insécurité alimentaire et 306 000 personnes gravement touchées par l'insécurité alimentaire (62 189 en Cisjordanie et 244 574 dans la bande de Gaza).

104. Au titre de l'activité 1, le PAM apportera une assistance alimentaire non assortie de conditions (transferts de type monétaire ou produits alimentaires, ou bien les deux à la fois) destinée à répondre aux besoins essentiels de 438 000 personnes en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire, dont 22 500 appartenant à des ménages dirigés par une femme, 32 600 issues de foyers comptant une personne handicapée et 38 000 venant des communautés bédouines ou pastorales de la zone C.

105. L'activité 1 ciblera 2 200 bénéficiaires exposés à un risque d'anémie, au moyen notamment d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements destinées aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes ainsi qu'aux mères d'enfants de moins de 5 ans. Chaque année, un millier d'enfants d'âge scolaire et d'adolescents (700 filles et 300 garçons) participeront à de telles activités de communication qui seront organisées en milieu scolaire afin de compléter les interventions nutritionnelles menées dans les écoles par le Ministère de l'éducation et d'autres entités des Nations Unies.

106. Au titre de l'activité 2, le PAM ciblera 500 "nouvelles" personnes par an (2 500 sur toute la durée du PSP) pour leur permettre de participer aux activités de renforcement des capacités et de recevoir un appui et une formation concernant les moyens d'existence, parmi lesquelles figureront des femmes, des jeunes (de plus de 18 ans) et des personnes handicapées. Le ciblage sera effectué compte tenu des résultats d'une évaluation des moyens d'existence disponibles.

**TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ
(TOUTES LES ANNÉES)**

Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
1	1	1	Filles	80 227	80 227	80 227	80 227	80 227	80 227	80 227
			Garçons	86 031	86 031	86 031	86 031	86 031	86 031	86 031
			Femmes	137 823	137 823	137 823	137 823	137 823	137 823	137 823
			Hommes	133 919	133 919	133 919	133 919	133 919	133 919	133 919
			Total	438 000	438 000	438 000	438 000	438 000	438 000	438 000
	2	1	Filles	700	700	700	700	700	700	700
			Garçons	300	300	300	300	300	300	300
			Femmes	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
			Hommes	0	0	0	0	0	0	0
			Total	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200
2	3	2	Filles							
			Garçons							
			Femmes	250	250	250	250	250	250	1 250
			Hommes	250	250	250	250	250	250	1 250
			Total	500	500	500	500	500	500	2 500
Total (hors chevauchements)				438 500	438 500	438 500	438 500	438 500	438 500	440 500

4.2 Transferts

107. Faisant fond sur l'avantage comparatif qui est celui du PAM en sa qualité de chef de file des programmes de transferts monétaires et de bons, l'assistance alimentaire non assortie de conditions qui sera fournie au titre de l'activité 1 prendra principalement la forme de bons électroniques (carte "Sahtein"²⁹) utilisables dans les commerces participants.
108. Au vu des prix actuels des produits alimentaires sur les marchés, le PAM augmentera le montant de base des transferts de type monétaire et mettra en place plusieurs niveaux de compléments afin de réduire l'écart de dépenses pour les ménages appartenant aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables sur le plan socioéconomique. Ainsi, les bénéficiaires issus de ménages dirigés par une femme ou comptant une personne handicapée recevront, en plus du transfert standard, des compléments dont la valeur sera déterminée à l'issue d'une analyse des écarts de dépenses réalisée par le PAM. En cas d'évolution des besoins des bénéficiaires, le recours à une assistance monétaire à usages multiples sera également envisagé pour répondre aux différentes sollicitations des familles les plus vulnérables.

²⁹ "Sahtein" signifie "bon appétit" en arabe.

109. Inscrite au cœur du plan de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise établi par le PAM, une assistance alimentaire en nature sera fournie pour subvenir aux besoins immédiats de 35 000 personnes vivant dans la bande de Gaza. Du fait de l'isolement des communautés de Bédouins et d'éleveurs dans la zone C de la Cisjordanie et de leur éloignement des centres commerciaux, le PAM, en partenariat avec l'UNRWA, continuera de fournir à ces communautés une assistance alimentaire en nature plutôt que des transferts de type monétaire.
110. Afin qu'il soit répondu à tous les besoins de façon appropriée, les modalités de transfert seront établies à l'issue de consultations avec les bénéficiaires et d'études de marché, compte tenu du sexe, de l'âge, des rôles attribués aux femmes et aux hommes, du handicap et des besoins en matière de protection.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

111. Le bureau de pays est situé à Jérusalem-Est et dispose d'un bureau de terrain dans la ville de Gaza, d'un bureau portuaire à Ashdod et d'effectifs à Hébron, Ramallah et Naplouse. Conformément aux engagements pris par le PAM en matière d'égalité femmes-hommes et de parité, 47 pour cent des postes du bureau de pays sont occupés par des femmes. Comme suite à l'examen de la structure du bureau de pays en 2021, le nouveau PSP prévoit une augmentation du nombre de postes, qui passera de 92 à 118, et un poste supplémentaire sera partagé avec le Bureau du PAM en Jordanie. Pour permettre la bonne exécution du nouveau PSP, la nouvelle structure prévoira des capacités techniques accrues dans les domaines de la résilience, de la protection sociale et du lien entre action humanitaire, développement et paix ainsi que la poursuite du renforcement du capital humain lorsque cela sera nécessaire pour assurer la bonne gestion des programmes.

4.4 Partenariats

112. Le PAM continuera de recenser les partenaires en vue de renforcer les partenariats existants et de tisser de nouvelles relations stratégiques avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement ainsi qu'avec des intervenants dotés de mandats multiples, y compris les donateurs, les ONG nationales et internationales, les autres entités des Nations Unies, les institutions financières internationales, les entités du secteur privé et les instituts de recherche. Le fait de travailler et de collaborer avec diverses entités possédant des compétences variées, y compris des acteurs de la prise en compte des risques de conflit et de la protection, contribuera à l'adoption d'approches complémentaires pour s'attaquer à certaines des difficultés complexes qui se posent dans l'État de Palestine et garantira que l'action du PAM s'inscrit bien dans l'approche du triple lien entre action humanitaire, développement et paix.
113. Le PAM cultivera son partenariat avec l'Autorité palestinienne et tirera parti des relations qu'il a nouées avec les ministères pour appuyer les progrès vers la réalisation des ODD et la mise en œuvre de solutions, programmes et systèmes nationaux favorisant la durabilité et la prise en main des programmes par les instances locales. Il renforcera également les partenariats mis en place avec les organismes qui s'attachent à améliorer les programmes nationaux de protection sociale et intensifiera la collaboration avec d'autres parties prenantes, dont la Banque mondiale et l'Union européenne. En outre, il tissera des liens avec les acteurs compétents en matière d'action climatique et de nutrition et promouvra les travaux de recherche susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

114. Le PAM tirera parti de ses compétences spécialisées pour mieux se positionner dans le cadre des initiatives conjointes. Il cherchera à mettre en place des programmes interinstitutions et renforcera les partenariats permettant une convergence entre action humanitaire, développement et paix, notamment avec l'UNICEF, dans le cadre de projets conjoints axés sur la nutrition et d'interventions de type monétaire, ainsi qu'avec l'OIT et la Banque mondiale, aux fins du renforcement du système national de protection sociale. Avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il continuera de soutenir les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour parvenir à l'égalité femmes-hommes et donner plus de moyens aux femmes, notamment en encourageant l'inclusion financière de ces dernières. Dans le cadre de sa collaboration prolongée avec le Fonds des Nations Unies pour la population, il apportera un appui aux victimes de violences sexistes et aux jeunes au moyen de transferts de type monétaire. En coordination étroite avec l'UNRWA, il poursuivra les programmes d'assistance alimentaire, les évaluations des besoins et les interventions d'urgence menés conjointement et s'attachera à promouvoir la cohésion sociale.
115. Le PAM est un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire; il préside le secteur de la sécurité alimentaire conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Par ailleurs, il contribue à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans le cadre des groupes de travail multisectoriels sur la protection sociale, l'agriculture, l'assistance monétaire et les données, et dirige le groupe restreint du réseau interinstitutions concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

116. Le PAM veillera à ce que sa stratégie de suivi et d'évaluation tienne compte de la problématique femmes-hommes et de l'âge; il s'appuiera pour cela sur les pratiques établies en matière de suivi et aura recours à des outils permettant de générer des résultats solides fondés sur des données factuelles. Les produits, les effets directs et les processus feront l'objet d'un suivi régulier, en application du Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022-2025 et des directives en matière de suivi. Des évaluations qualitatives permettront de mettre en évidence les résultats obtenus grâce à l'action du PAM. Les activités de suivi et d'évaluation permettront de bien cerner l'efficacité, l'utilité, la cohérence et l'efficacité des interventions du PAM.
117. Des indicateurs de produit seront utilisés pour mesurer les progrès accomplis et les résultats obtenus, ce à partir des rapports mensuels des partenaires coopérants. Le suivi post-distribution sera assuré grâce à des applications mobiles de collecte de données, et les informations recueillies seront compilées dans une base de données centrale. Les données agrégées sur les bénéficiaires et les produits seront ventilées par sexe, par âge et par handicap, de sorte que la prise de décisions repose sur des données factuelles et soit éclairée par une analyse détaillée et nuancée des besoins propres aux femmes, aux hommes, aux filles, aux garçons et aux personnes handicapées.
118. Une évaluation décentralisée de l'activité 2 (moyens d'existence) est prévue en 2025. Un examen à mi-parcours du PSP, dont les résultats éclaireront la mise en œuvre des activités restantes, est également prévu pour 2025 et sera suivi d'une évaluation centralisée du PSP en 2026, éléments dont il sera tenu compte lors de l'élaboration des programmes à venir.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

119. Les conditions de sécurité restent instables, en particulier dans la bande de Gaza, et toute recrudescence des hostilités compromettrait la capacité du PAM à venir en aide aux communautés les plus durement touchées par l'insécurité alimentaire. Les mesures de préparation aux situations d'urgence, les efforts déployés à l'échelle interinstitutions pour coordonner les interventions d'urgence et les analyses des conditions de sécurité régulièrement conduites aux fins de la planification contribuent à atténuer ce risque, notamment en permettant que restent ouvertes les routes d'accès utilisées pour les interventions humanitaires. Les transferts de type monétaire peuvent être rapidement transposés à plus grande échelle au profit des populations touchées, et les prestations de services qui sont assurées permettent aux partenaires de continuer de bénéficier de services financiers, logistiques et autres en cas de flambée des hostilités.
120. La diminution des financements constitue l'un des principaux risques pesant sur les opérations. Le PAM tente d'y remédier en consolidant ses partenariats avec les donateurs existants et en mobilisant de nouveaux, l'objectif étant d'obtenir un appui financier accru qui soit durable et prévisible. En outre, il communiquera davantage au sujet de l'efficacité de ses programmes ainsi que des bénéfices associés aux modalités de distribution employées. En cas de déficit de financement, les stratégies de hiérarchisation des priorités permettront de garantir la poursuite de l'assistance destinée aux ménages vulnérables le plus gravement touchés par l'insécurité alimentaire.
121. Tout comme les pays voisins, l'État de Palestine est exposé au risque de tremblement de terre et d'autres catastrophes naturelles survenant brutalement. Le plan de préparation aux situations d'urgence du PAM prévoit des activités de renforcement des capacités de la Défense civile palestinienne, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information géographique et l'analyse des données d'alerte rapide, le but étant d'améliorer les mesures de préparation aux situations d'urgence, les approches concertées en vue d'une intervention rapide et efficace ainsi que la coordination avec les homologues jordaniens et israéliens.

Risques opérationnels

122. S'agissant des risques pour la sécurité liés à la COVID-19, le PAM a mis en place des mesures visant à atténuer les risques de transmission (modification des modalités utilisées, planification des distributions et méthodes de communication virtuelles avec les partenaires et les bénéficiaires). En ce qui concerne la collecte de données, le PAM a montré qu'il savait faire preuve de souplesse, ayant recours, si nécessaire, à des entretiens téléphoniques, notamment aux fins de la réalisation des activités essentielles en matière d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité, comme le suivi des prix du marché.
123. Largement patriarcale, la société palestinienne est marquée par des inégalités femmes-hommes sur les plans économique et social, ce qui a pour effet de limiter l'accès des femmes et des filles à l'assistance qu'offre le PAM. Celui-ci adaptera ses programmes aux besoins spécifiques des populations touchées, notamment des femmes et des filles, en prenant en considération les résultats d'une analyse différenciée par sexe et par âge.

Risques fiduciaires

124. Conformément aux directives internes, le PAM applique des stratégies strictes pour atténuer les risques de fraude et de détournement de l'aide. Tous les documents soumis par les partenaires coopérants sont rigoureusement examinés et des contrôles financiers inopinés sont réalisés avant tout versement. Les institutions financières internationales vérifient les antécédents des bénéficiaires recevant une assistance monétaire (versée par l'intermédiaire de la plateforme de services à la demande). Les activités reposant sur le transfert de bons électroniques font l'objet d'opérations de rapprochement régulières, et les données issues du suivi et de l'évaluation sont recoupées avec celles relatives aux dépenses. Le PAM vérifie systématiquement que ses fournisseurs et prestataires ne figurent pas sur la liste relative aux sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies (ONU).
125. Afin d'atténuer les risques pesant sur la santé, la sûreté et la sécurité de son personnel, le PAM appliquera ses propres procédures opératoires normalisées ainsi que celles de l'ONU. Un suivi régulier de la situation politique et économique et des conditions de sécurité et le respect par le personnel du PAM des normes du Cadre général d'organisation des responsabilités pour la sécurité sur le terrain contribueront à atténuer les risques fiduciaires liés à la sécurité.

Risques financiers

126. Les fluctuations des prix des produits alimentaires et des carburants représentent un risque, que le PAM s'efforce d'atténuer en continuant de s'approvisionner auprès des fournisseurs qui proposent le meilleur rapport qualité-prix, d'établir son budget en dollars des États-Unis et de surveiller les marchés de façon à maintenir le pouvoir d'achat des bénéficiaires.

5.3 Garanties sociales et environnementales

127. Conformément à son cadre pour la durabilité environnementale et sociale de 2021, le PAM tiendra compte des enjeux liés à l'environnement tout au long de la mise en œuvre du PSP. Grâce à son outil interne d'analyse des risques environnementaux et sociaux, il pourra: repérer tout effet non voulu découlant de ses activités; gérer les risques environnementaux, en particulier ceux liés à la gestion des ressources naturelles, et y remédier; collaborer avec les partenaires et les bénéficiaires afin de renforcer les capacités dont ils disposent pour mettre en œuvre des activités écologiquement durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition; le cas échéant, permettre aux communautés de recueillir les fruits d'activités à dimension environnementale, comme l'activité pilote de surcyclage de palettes conduite dans le cadre du PSP pour 2018-2022.
128. Le mécanisme communautaire interinstitutions de remontée de l'information mis en place par le PAM recueille tous types d'observations et de plaintes, y compris celles concernant les violences sexistes, l'exploitation et les atteintes sexuelles et les problèmes mettant en cause le PAM ou des partenaires coopérants. Une stratégie de mobilisation des communautés sera établie au cours de la période couverte par le PSP; les consultations avec les bénéficiaires seront essentielles pour perfectionner le mécanisme communautaire de remontée de l'information, y compris pour renforcer les messages concernant sa plateforme multifonction et le système d'orientation intégré, le but étant d'améliorer l'information et la communication allant dans les deux sens.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

129. Pour financer la mise en œuvre du PSP pendant les cinq années qu'il couvre, le PAM aura besoin de 533 653 104 dollars, dont 83 pour cent seront affectés à l'effet direct 1, compte tenu de la persistance des besoins humanitaires. Les interventions axées sur la résilience prévues au titre de l'effet direct 2 représenteront seulement 3 pour cent du budget. Les activités de renforcement des capacités relevant de l'effet direct 3 ne se verront allouer que 0,6 pour cent de l'enveloppe, tandis que 12 pour cent seront consacrés aux services à la demande et aux services interinstitutions, au titre de l'effet direct 4. Le PAM affectera 3,4 pour cent du budget (17 millions de dollars) à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes.

TABLEAU 2: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)

Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
1	1	72 140 160	87 325 097	88 812 457	90 496 623	92 015 449	14 966 670	445 756 456
2	2	2 875 344	3 117 896	3 291 465	3 184 060	3 206 302	531 992	16 207 059
3	3	575 686	630 421	636 938	645 247	650 496	104 410	3 243 197
4	4	37 251 970	6 275 472	6 277 462	6 295 033	6 280 816	1 044 904	63 425 657
4	5	1 398 886	1 115 489	786 131	793 044	796 097	131 087	5 020 734
Total		114 242 046	98 464 374	99 804 454	101 414 007	102 949 159	16 779 063	533 653 104

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

130. Le PAM apprécie l'appui financier qu'il reçoit de la part d'un grand nombre de donateurs et qui lui permet de poursuivre ses activités et d'amplifier ses opérations pour faire face aux chocs. Les événements régionaux et mondiaux, en particulier le conflit en Ukraine, ont assombri les perspectives de financement, et les activités prévues au titre du présent PSP nécessiteront d'importants efforts de mobilisation de ressources. Un plan d'action relatif aux partenariats, établi en s'inspirant des efforts déployés avec succès pour lever des fonds, sera régulièrement mis à jour. Sa mise en œuvre permettra au PAM d'assurer le suivi des initiatives de mobilisation stratégique de ressources auprès des donateurs existants ou de nouveaux bailleurs et, partant, l'aidera à diversifier ses sources de financement afin d'y inclure notamment des acteurs privés, des flux de financement thématiques ou axés sur le développement et, le cas échéant, des fonds de financement commun destinés aux interventions d'urgence et de relèvement. Le PAM se tournera davantage vers des donateurs non habituels, comme les institutions financières internationales, les fonds privés ou encore les initiatives de financement innovantes; il tirera parti de leurs compétences spécialisées et de leurs ressources pour essayer d'atteindre des objectifs communs et plaidera activement en faveur de l'octroi de financements pluriannuels souples dans le but de renforcer la durabilité des programmes.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR L'ÉTAT DE PALESTINE (2023-2028)

ODD 2: Faim zéro**Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation**

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les personnes en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire en Palestine sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels tout au long de l'année

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

Des ressources suffisantes sont obtenues.

Les bénéficiaires utilisent les économies réalisées grâce à l'assistance reçue sous forme de vivres et de bons pour se procurer des produits alimentaires complémentaires nutritifs en vue d'enrichir leur alimentation.

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Activités et produits

1. Fournir aux personnes en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire une assistance alimentaire non assortie de conditions et mener à leur intention des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

2. Les personnes vulnérables sur le plan nutritionnel et leur communauté bénéficient d'activités de sensibilisation et d'initiatives visant à faire évoluer les comportements (Catégorie de produit: E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard: 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

1. Les personnes en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire reçoivent une assistance sous forme de transferts en nature ou de type monétaire pour leur permettre de satisfaire leurs besoins essentiels, notamment d'ordre alimentaire et nutritionnel (Catégorie de produit: A: Ressources transférées. Produit standard: 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les personnes vulnérables en Palestine, notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, disposent d'un accès accru aux possibilités de subsistance et sont plus résilientes face aux chocs

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Un financement pluriannuel suffisant est reçu.

Indicateurs d'effet direct

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Activités et produits

2. Fournir un appui aux moyens d'existence (y compris des possibilités de formation pratique, de création d'actifs et de génération de revenus) à l'intention des personnes vulnérables, une attention particulière étant accordée aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées (1.7: Acquisition de compétences et création de moyens d'existence au niveau des individus et des ménages)

3. Les populations vulnérables bénéficient de compétences pratiques et entrepreneuriales renforcées et d'un accès accru aux moyens de production, ce qui contribue à améliorer leurs possibilités de subsistance et leur résilience face aux chocs et aux perturbations, notamment ceux liés au climat (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard: 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

3. Les populations vulnérables bénéficient de compétences pratiques et entrepreneuriales renforcées et d'un accès accru aux moyens de production, ce qui contribue à améliorer leurs possibilités de subsistance et leur résilience face aux chocs et aux perturbations, notamment ceux liés au climat (Catégorie de produit: D: Actifs créés. Produit standard: 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les institutions nationales en Palestine sont dotées de capacités renforcées leur permettant de mettre en place des systèmes et des services nationaux plus durables, plus inclusifs et mieux intégrés, y compris en matière de protection sociale

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Les institutions nationales sont mobilisées et désireuses de travailler.

Indicateurs d'effet direct

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM

Activités et produits

3. Mettre à la disposition des institutions nationales des compétences techniques, des activités axées sur le renforcement des capacités et un appui afin de faciliter la mise en œuvre des stratégies et des plans nationaux (1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale)

4. Les personnes vulnérables et exposées à l'insécurité alimentaire profitent des avantages découlant de la capacité accrue des institutions et des systèmes nationaux de faire face aux chocs et de tenir compte des besoins liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement en Palestine ont accès à des services et à un appui efficaces et efficaces tout au long de l'année

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Les accords de partenariat sont respectés.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits

4. Mettre les services de la plateforme de transferts de type monétaire à la disposition des partenaires de l'aide humanitaire et du développement pour que ceux-ci puissent répondre aux besoins des populations ciblées (2.4: Services à la demande)

5. Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement bénéficient, à leur demande, des services du PAM et sont mieux à même d'atteindre et d'aider les personnes les plus vulnérables (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard:

5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

5. Proposer des services interinstitutions et mettre des compétences techniques à la disposition des institutions régionales et nationales et des acteurs humanitaires (2.1: Module de la logistique)

6. Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont mieux à même de fournir une assistance aux populations vulnérables grâce aux services interinstitutions assurés par le PAM (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard:

5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.2.6: Pourcentage de partenaires coopérants du PAM inscrits sur le Portail des partenaires des Nations Unies, qui ont été évalués dans le cadre de l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureaux de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureaux de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.2.6: Pourcentage de partenaires coopérants du PAM inscrits sur le Portail des partenaires des Nations Unies, qui ont été évalués dans le cadre de l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ANNEXE II

RATION ALIMENTAIRE (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ					
	Effet direct 1 du PSP				
	Activité 1				
Type de bénéficiaires	Palestiniens en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire			Palestiniens en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire appartenant à un ménage dirigé par une femme	Palestiniens en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire appartenant à un ménage comptant une personne handicapée
Modalité	Produits alimentaires	Assistance monétaire (à usages multiples)	Transferts de type monétaire (transfert standard)	Transferts de type monétaire (transfert standard + complément)	Transferts de type monétaire (transfert standard + complément)
Céréales enrichies	300				
Légumes secs	25				
Huile enrichie	15				
Sel iodé	5				
Thon*	19				
Total kcal/jour	1 267				
% de kcal d'origine protéique	13,1				
% de kcal d'origine lipidique	14,0				
Transferts de type monétaire (<i>dollars/personne/jour</i>)		0,667	0,413	0,58	0,48
Nombre de jours d'alimentation par an	360	360	360	360	360

* Le thon n'est pas pris en compte dans le calcul du pourcentage de kilocalories d'origine protéique car il fait partie de la réserve de secours du PAM pour la bande de Gaza et n'est pas distribué chaque mois à tous les bénéficiaires.

ANNEXE III

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales enrichies	39 420	25 432 314
Légumes secs	3 285	4 360 989
Huile enrichie et matières grasses	1 971	6 113 538
Aliments composés et mélanges	0	0
Autres	3 154	25 994 747
Total (produits alimentaires)	47 830	61 901 587
Transferts de type monétaire		288 894 060
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	47 830	350 795 647

ANNEXE IV

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS <i>(en dollars)</i>					
	Cible 1 de l'ODD 2 Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 1 de l'ODD 2 Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17 Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17 Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	
Domaine d'action privilegié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	376 737 645	12 599 095	2 533 940	64 479 409	456 350 090
Mise en œuvre	23 801 917	1 966 756	380 813	1 038 535	27 188 021
Coûts d'appui directs ajustés	18 011 101	652 044	130 503	2 622 016	21 415 664
Total partiel	418 550 663	15 217 896	3 045 256	68 139 961	504 953 776
Coûts d'appui indirects <i>(6,5 pour cent)</i>	27 205 793	989 163	197 942	306 430	28 699 328
Total	445 756 456	16 207 059	3 243 197	68 446 390	533 653 104

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
ODD	objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
PSP	plan stratégique de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient